

Pétitions

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

• (1410)

M. Gray: Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom d'un certain nombre de citoyens du Canada...

M. Murphy: Règlement. Je propose, appuyé par le député de Yorkton—Melville, que l'on donne la parole au député d'Oshawa (M. Broadbent).

M. le Président: Le député de Churchill s'est levé trop tard, la présidence avait déjà donné la parole au député de Windsor-Ouest. Le député de Windsor-Ouest a la parole.

LA TARIFICATION DES APPELS LOCAUX

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition au nom de plusieurs citoyens canadiens qui prient le Parlement de demander au Conseil de la radio-télévision canadienne d'interdire aux sociétés de téléphone de faire payer chaque appel et de leur ordonner de conserver le service de location mensuelle des téléphones.

M. le Président: Passons à la présentation des projets de loi.

Des voix: Un instant.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député d'Oshawa (M. Broadbent) prend-il la parole?

M. Broadbent: J'ai des pétitions à présenter, monsieur le Président.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Burnaby (M. Robinson) invoque le Règlement.

M. Robinson: Je vois que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et le député d'Oshawa (M. Broadbent) présentent tous deux des pétitions. Je propose, appuyé par le député de Churchill (M. Murphy), qu'on donne la parole maintenant au député d'Oshawa.

M. le Président: Le député de Burnaby est intervenu pour demander qu'on donne la parole à un autre député. A mon avis, il était évident pour tous les députés que la présidence n'avait donné la parole à personne. Au lieu de donner la parole à l'un des députés qui s'étaient levés, la présidence l'a accordée au député de Burnaby, aussi, j'estime que la motion du député est irrecevable. Le député d'Oshawa a la parole.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement. Je voudrais proposer qu'on entende maintenant le député d'Oshawa—pardon, le député de Winnipeg—Fort Garry.

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

Des voix: Voyons!

M. le Président: Le député d'Oshawa a la parole.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Oshawa aurait-il l'obligeance d'informer la présidence des raisons pour lesquelles il prend la parole?

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Broadbent: Je respecte votre décision comme toujours, Votre Honneur, et je vous informe que je veux présenter une pétition.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Burnaby a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je crois que le député d'Oshawa et le député de Winnipeg—Fort Garry ont tous deux demandé la parole pour présenter des pétitions. Je propose que le député de Winnipeg—Fort Garry soit maintenant entendu.

M. le Président: Le député sait que j'ai déjà tranché ce point.

M. Benjamin: Non, vous ne l'avez pas tranché. Cette motion peut être mise aux voix.

M. le Président: La parole est au député d'Oshawa.

M. Robinson: J'invoque le Règlement.

M. Nystrom: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je crois que le député de Yorkton—Melville voulait proposer que le député de Winnipeg—Fort Garry ait maintenant la parole.

M. Nystrom: Oui.

M. le Président: Je suis disposé à déclarer que la motion est conforme au Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Règlement!

Des voix: Allons!

M. le Président: La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion de M. Nystrom voulant que le député de Winnipeg—Fort Garry ait maintenant la parole. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.